



PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil départemental spécial :

N° NV152 - 21 AOÛT 2015

SOMMAIRE

Assistance publique - hôpitaux de Paris

2015231-0009 - arrêté de délégation de signature des actes relatifs à la passation et à l'exécution de marchés publics



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015231-0009

Signé le mercredi 19 août 2015

Assistance publique - hôpitaux de Paris

arrêté de délégation de signature des actes relatifs à la passation et à l'exécution de marchés publics

**Arrêté de délégation de signature de tous les actes relatifs
à la passation et à l'exécution des marchés publics**

Arrêté n° 2015-011

Le directeur par intérim du groupe hospitalier « Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis »,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R. 6147-5 et D. 6143-33,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

Vu l'arrêté directeurial n° 2006-0314 DG modifié du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n° 2012 2114-0001 du 1^{er} Août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'AP-HP

Vu l'arrêté directeurial n° 2013-319-0008 DG du 15 Novembre 2013 modifié portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance-publique – hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Laure WALLON, directrice des affaires médicales et de la stratégie du Groupe Hospitalier, directrice de l'hôpital Jean-Verdier, en vue de signer au nom de M. Frédéric ESPENEL, directeur par intérim du groupe hospitalier « Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis » tous les actes relatifs à la passation et l'exécution des marchés passés selon les procédures énoncées à l'article 1^{er}, paragraphe E, de l'arrêté directeurial n°2013-319-0008 DG susvisé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Françoise GAILLARD, Adjoint des cadres hospitaliers, en vue de signer, au nom du directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attribution et de la signature du marché.

ARTICLE 3 : L'arrêté de délégation de signature n°2015-05 du 2 mars 2015 du directeur par intérim du groupe hospitalier « Hôpitaux Universitaires Paris-Seine Saint-Denis » est abrogé.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Bobigny, le 19 août 2015
Le directeur par intérim du groupe hospitalier
Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis


Frédéric ESPENEL